



SECRETARIAT GENERAL

N°2023 - 0013 /MTMUSR/SG/DGTTM

Ouagadougou, le

19 DEC 2023

COMMUNIQUE

Le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière rappelle au public burkinabè que le démarrage du système d'immatriculation dans les séries provisoires W et WW est effectif depuis le 10 octobre 2023.

Il invite par conséquent, tous les détenteurs de motos et propriétaires de véhicules automobiles, non encore définitivement immatriculés, à se mettre en règle vis-à-vis de ce système.

Pour compter du **1^{er} janvier 2024**, tout dossier de demande d'immatriculation pour la première mise en circulation (PMC) doit contenir une copie du certificat d'immatriculation provisoire. A défaut, il sera rejeté.

Le Ministre sait compter sur l'esprit citoyen de tous.

Pour le Ministre et par délégation,
la Secrétaire Générale



Alice

Kiswendsida Alice OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Diffusion (pendant 03 jours) :

- ☞ Français
- ☞ Dioula
- ☞ Fulfuldé
- ☞ Mooré